

Rapport annuel 2017

Conditions d'exercice des droits de vote



Humanis

Protéger c'est s'engager

| HUMANIS GESTION D'ACTIFS

SOMMAIRE

- Périmètre de vote
- Résolution des votes suivant classification AMF
- Analyse détaillée des votes 2017
- Evolution des votes depuis 2009
- Motifs de refus ou d'abstention depuis 2004
- Conflits d'intérêt
- Dérogations à la politique de vote
- Prêt/emprunt de titres
- Résolutions externes (non agréées par le Conseil d'Administration de la société)
- Annexe

PREAMBULE

Conformément à l'article 314-101 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion rend compte des conditions dans lesquelles elle a exercé ses droits de vote. Le présent rapport porte sur l'exercice, par la société de gestion, de ses droits de vote réalisés en 2016.

La société de gestion exerce les droits de vote de ses fonds d'investissement et mandats de gestion depuis 2004.

Dans le cadre de sa politique de vote, la société de gestion a pour principe d'investir dans des sociétés respectueuses de ses actionnaires.

La politique de vote de la société de gestion s'inspire des meilleures pratiques de la place de Paris en termes de bonne gouvernance.

La société de gestion suit principalement les préconisations des rapports Vienot / Bouton ainsi que les "recommandations de l'Association Française de la Gestion financière" formulées dans le souci de respecter au mieux l'intérêt des actionnaires.

Les principes auxquels la société de gestion est particulièrement attentive sont :

- la représentation des actionnaires (indépendance du conseil d'administration, cumul de mandats des administrateurs, moyenne d'âge ...) ;
- la protection des actionnaires minoritaires (respect du principe « une action = un vote = un dividende », non dilution des actionnaires, mesures anti-OPA, limitation des droits de vote) ;
- la juste rémunération des dirigeants et des administrateurs (liens entre rémunérations variables et performances objectives, caractère raisonnable des autorisations demandées, association réelle des salariés aux performances de l'entreprise).



➤ Périmètre de vote

En 2017, la société de gestion a voté pour 72% de son périmètre de vote.

Depuis 2006, la société de gestion vote sur un périmètre France sans restriction spécifique, qui serait par exemple liée au nombre de titres ou au poids du capital détenu. Les contraintes techniques et de coûts pour voter aux assemblées générales, notamment tenues à l'étranger, ne nous permettent pas d'exercer systématiquement nos votes hors de France.

Depuis 2010, la société de gestion a décidé d'étendre le vote pour les positions les plus importantes détenues dans les grandes entreprises allemandes, espagnoles et néerlandaises. Depuis 2009, la société de gestion a recours aux services de Proxinvest pour le traitement des bulletins de vote.

Depuis 2016, le nombre d'assemblées générales votées a connu une très forte progression suite notamment au développement des votes sur le fonds HGA PME ETI investi sur des « petites valeurs ». En 2017, la société a fait face au départ d'un des analystes ISR, en charge des votes.

La politique de vote a été actualisée en mars 2017. Elle est disponible sur le site internet epargne.humanis.com.

Zone géographique	Nombre AG résultant du périmètre ¹ France	Nombre AG votées	Pourcentage AG votées
France	218	156	72%

➤ Répartition des votes suivant classification AMF

Type de résolution	Oui	Non	Total
Approbation des comptes et affectation du résultat	565	15	580
Conventions dites réglementées	123	61	184
Décisions entraînant une modification des statuts	168	16	184
Désignation des contrôleurs légaux des comptes	42	50	92
Divers	462	328	790
Nomination et révocation des organes sociaux	413	177	590
Programmes d'émission et de rachats de titres de capital	664	395	1059

¹ La notion de périmètre est définie en annexe à la fin du document.

➤ Analyse détaillée des votes 2017

Les principaux thèmes de refus pour l'année 2017 ont concerné :

- les rémunérations des dirigeants (plans de rémunérations des dirigeants, conventions réglementées, options et opérations réservées au personnel).
- les augmentations de capital potentiellement dilutives

Le tableau suivant permet de clarifier les « divers » et de bien voir l'importance qu'a pris le sujet de la rémunération dans nos votes de refus en 2017.

Macro thèmes et thèmes	Non	Oui
Composition conseil	183	396
Administrateur	183	396
Comptes	65	588
Commissaires aux comptes	50	42
Comptes	15	546
Protection du capital	328	659
Augmentation du capital	236	492
Réduction du capital	92	167
Rémunération	444	386
Actions gratuites et autres rémunérations de long terme	74	45
Conventions Réglementées	43	105
Jetons de présence	25	44
Rémunérations DG et comex	302	192
Divers : statuts, proposition externe ...	22	408
Modifications de statuts, autres	20	401
Proposition externe	2	7
Total général	1042	2437

➤ Evolution des votes depuis 5 ans

Les deux sociétés de gestion qui ont fusionné dans Humanis Gestion d'Actifs avaient une pratique des votes relativement ancienne. Inter Expansion votait depuis 2004 et Fongepar Gestion Financière votait depuis au moins 2006. Voici leurs votes depuis 2014.

Date	Nombre d'AG	AG françaises	AG étrangères	Nombre de résolutions	Total votes contre	% votes contre
2014	135	113	22	2444	715	29%
2015	140	117	23	2554	735	29%
2016	230	186	44	4024	1340	33%
2017	193	156	37	3479	1042	30%

➤ Décomposition des motifs de refus ou d'abstention depuis 2004

La société de gestion constate une baisse relative des motifs de refus pour des mesures anti-opa et, inversement, une forte montée des rejets sur des résolutions en rapport avec les rémunérations (plans de rémunérations, jetons de présence, plans de stock-options et d'actions gratuites,...). En 2009, la société de gestion a introduit un critère de féminisation des conseils qui pour la première année en 2017 ne représente plus une part significative des motifs d'opposition.

Inter Expansion :

Date	Indépendance des administrateurs	Féminisation des conseils	Cumul de mandats trop important	Moyenne d'âge trop élevée du CA	Mesures anti-OPA	Droits de vote doubles	Jetons de présences trop importants	Plans de souscriptions trop favorables	Résolutions peu claires ou peu transparentes ou multiples	Autres
2007	16%	0%	0%	0%	51%	0%	3%	13%	1%	15%
2008	23%	0%	1%	1%	32%	0%	3%	17%	1%	21%
2009	18%	0%	3%	1%	35%	1%	3%	14%	2%	24%
2010	13%	17%	0%	2%	33%	0%	2%	11%	2%	21%
2011	16%	9%	2%	1%	35%	0%	2%	13%	1%	19%
2012	12%	12%	2%	1%	28%	0%	2%	15%	2%	25%
2013	11%	12%	2%	1%	26%	0%	3%	12%	1%	32%

Humanis Gestion d'Actifs :

Date	Indépendance des administrateurs	Féminisation des conseils	Cumul de mandats trop important	Moyenne d'âge trop élevée du CA	Mesures anti-OPA	Jetons de présence trop importants	Plans de souscriptions trop favorables	Plans de rémunérations des dirigeants	Autres
2014	13%	12%	2%	2%	19%	3%	10%	15%	22%
2015	10%	6%	2%	0%	22%	2%	9%	19%	28%
2016	13%	7%	1%	1%	25%	3%	14%	11%	25%
2017	15%	2%	1%	0%	32%	2%	7%	29%	12%

Encore un fois, à cette répartition juridique, nous préférons une répartition thématique des votes négatifs et des votes totaux, que nous proposons ci-dessous (en pourcentage).

Thèmes des résolutions	% Non	% Total
Composition conseil	18%	17%
Comptes	6%	19%
Dont : Commissaires aux comptes	5%	3%
Protection du capital	32%	28%
Dont : Augmentation du capital	23%	21%
Rémunération	43%	24%
Dont : Rémunérations DG et Comex	29%	14%
Divers : statuts, proposition externe	2%	12%
Dont : Proposition externe	0%	0%

Cette répartition thématique montre l'attention particulière que nous avons portée aux questions de rémunération, pour lesquelles un vote n'a été possible que depuis 2015. De manière plus marginale, nous sommes aussi sensibles à la question des renouvellements de commissaires aux comptes qui garantissent une bonne qualité d'information comptable et financière.

➤ Conflits d'intérêt

La société de gestion n'a pas été confrontée à des situations de conflits d'intérêt.

➤ Dérogations à la politique de vote

Sauf erreur de notre part, la société de gestion n'a pas dérogé aux principes de sa politique de vote

➤ Prêt/emprunt de titres

La société de gestion ne pratique pas le prêt/emprunt de titres et n'est pas soumise au problème du rapatriement des titres prêtés lors des AG.

➤ Résolutions externes (non agréées par le Conseil d'Administration de la société)

Humanis Gestion d'Actifs a voté notamment sur les résolutions externes suivantes :

Société	Résumé Résolution
Accor	Approbation de la résolution externe d'un groupe d'actionnaires réuni par Phitrust Active Investors proposant la suppression du droit de vote double : cela correspond à notre politique de vote : 1 action – 1 voix – 1 dividende.
Arkema	Approbation de la proposition externe non agréée par le conseil déposée par le FCPE Arkema Actionnariat France portant sur la faculté d'opter pour le paiement du dividende en actions : cela correspond à notre souhait de favoriser l'actionnariat salarié.
Electricité de France	Rejet de la proposition externe déposée par le FCPE Actions EDF portant sur l'affectation des résultats et proposant de ne pas verser de dividende : nous avons considéré que l'Etat principal actionnaire devait prendre ses responsabilités, sans pénaliser les actionnaires.
Orange	Approbation de la proposition externe du FCPE Cap'Orange non agréée par le conseil portant sur la modification de l'article 13 des statuts sur la mixité du Conseil d'administration : cela correspond à notre politique de vote de favoriser la mixité dans les conseils d'administrations.
Safran	Approbation de la proposition externe non agréée par le conseil, déposée par le FCPE Safran Investissement, portant sur l'attribution d'actions gratuites : cela correspond à notre souhait de favoriser l'actionnariat salarié.
Worldline	Approbation de la proposition externe déposée par Atos SE portant sur la modification de l'article 15 des statuts relatif au nombre d'actions à détenir par les administrateurs : cela permet une cohérence entre l'intérêt des administrateurs et celui des actionnaires.

Conformément à l'article 314-102 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion met à disposition des porteurs des fonds qui en font la demande une information relative à l'exercice des droits de vote pour chaque AG, au travers des documents suivants :

- un fichier statistique répertoriant tous les votes classés par thème.
- un bilan des votes 2016 qui est construit de la manière suivante : date de l'AG – nom de l'émetteur – nombre d'approbations relativement au nombre total de résolutions (ou approbation de l'intégralité des résolutions) – explication des votes contre – éventuellement explication des votes contraires à la politique de vote ainsi que des votes sur des résolutions "polémiques" (résolutions évoquées dans la presse au moment de l'AG).

Le porteur devra justifier de la détention d'un fonds d'investissement de la société de gestion sur l'année 2016 et seules les résolutions concernant les fonds d'investissement détenus par le porteur lui seront communiquées.

➤ Annexe

Cette annexe explicite la notion de périmètre. Le périmètre absolu des votes correspond à l'ensemble des Assemblées Générales des sociétés françaises et étrangères pour lesquelles Humanis Gestion d'Actifs disposait de droits de vote au moment de ces assemblées. Le périmètre relatif correspond au périmètre défini par notre politique de vote, c'est-à-dire les sociétés françaises.

Ces deux périmètres sont difficiles à connaître avec exactitude pour des raisons techniques (difficultés de collecte de l'information...).

Il faut distinguer la notion de ratio de participation absolu (périmètre total) et relatif (périmètre politique de vote – France dans notre cas). En effet, pour calculer le ratio de participation absolu en fonction des AG à voter sur toutes les positions et des votes effectués, il est nécessaire de disposer de l'ensemble des AG sur toutes les valeurs, y compris dans des marchés où ces informations ne sont pas disponibles.

Concernant les AG françaises, nous estimons le nombre d'AG avec l'ensemble des positions au 31/12/2016 et nous croisons les sociétés françaises avec les AG détectées par Proxinvest soit un nombre de 218 AG françaises détectées sur la base des inventaires à fin 2016.

Concernant les AG étrangères, la société de gestion estime un ratio de 1,2 AG par valeur pour estimer le nombre d'Assemblées ayant eu lieu durant l'année. Ce ratio est basé sur l'observation statistique d'une moyenne de 1,2 AG par société (AGO, AGM, AGE confondues) durant une année.

La société de gestion estime le nombre d'AG étrangères avec une photographie des positions au 31/12/2015 : 143 émetteurs étrangers différents (soit une estimation de 172 AG étrangères avec une estimation de 1,2 AG par émetteur étranger).

Le périmètre monde est donc de 172 AG étrangères + 218 AG du périmètre France, soit un global de 390 AG.

Ces estimations sont en cohérence avec les estimations effectuées lors des derniers rapports sur les conditions d'exercice des droits de vote. La société de gestion a voté à 37 AG étrangères sur 179 AG.



HUMANIS GESTION D'ACTIFS - Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 9 728 000 € | RCS : 320 921 828 Nanterre | N° Agrément
AMF : GP-97-20 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire :
FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z
Siège social : 139-147 rue Paul Vaillant-Couturier | 92240 Malakoff |
www.humanis.com

| HUMANIS GESTION D'ACTIFS

 **Humanis**
Protéger c'est s'engager